

## **Création du service de police de Mercier : message important à la population**

Mercier – le 17 octobre 2016 - La Ville de Mercier tient à informer ses citoyens que la publicité, camion publicitaire et documents bleus distribués porte-à-porte, etc. sont réalisés et payés par le syndicat des policiers.

Tous les documents d'information provenant de la Ville de Mercier affichent le logo et les couleurs de la ville.

Il est faux de prétendre que la signature du registre de demain est pour demander un référendum sur la création de notre corps de police municipale.

En effet, la création de notre corps de police est déjà autorisée par le ministre de la Sécurité publique depuis le 13 septembre dernier.

De plus, l'achat du bâtiment qui abritera le poste de police est fait depuis le 14 septembre dernier, payé comptant, sans règlement d'emprunt.

La signature du registre de demain est pour demander un référendum concernant un règlement d'emprunt de 1 175 000 \$ qui permettra, entre autres, l'achat des véhicules de patrouille, véhicules banalisés et véhicules de type fourgonnette pour les spécialistes, etc.

Il est important de préciser que le remboursement de ce règlement est déjà prévu dans le budget d'opération du service de police, donc, ce règlement d'emprunt n'aura aucun impact sur les comptes de taxes à venir.

On comprend que l'objectif du syndicat des policiers est d'empêcher par tous les moyens le début des opérations du service de police municipale de Mercier et on comprend aussi que le syndicat défend l'intérêt de ses membres policiers et non les intérêts des citoyens de Mercier.

**La signature du registre de demain n'empêchera pas la mise en place du corps de police de Mercier, mais pourrait avoir pour effet de faire dépenser plus de 100 000 \$ en frais pour la tenue d'un référendum.**

30

Source : Direction des communications et des technologies de l'information  
450 691-6090 poste 235